



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réforme du baccalauréat et alourdissement des programmes

Question écrite n° 15098

Texte de la question

Mme Marie Pochon attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le malaise des professeurs suite à la réforme du baccalauréat qui recule certes les épreuves en juin, mais alourdit les programmes. Mme le députée a été interpellée par la communauté éducative de son département, la Drôme, au sujet de la réforme du baccalauréat. Celle-ci demande un allègement des programmes qu'elle estime indispensable pour préparer correctement les élèves à l'examen du baccalauréat et à l'entrée dans les études supérieures. En effet, la réforme récente du baccalauréat, si elle permet de remettre les épreuves du bac en juin et satisfait en ce sens certaines demandes de la communauté éducative, a pour autre enjeu l'augmentation du volume du programme et donc la cadence d'apprentissage. Les enseignants, notamment en sciences économiques et sociales, constatent un quasi doublement des connaissances exigibles lors des épreuves du baccalauréat, en plus d'un doublement du temps de passage du grand oral. Ils et elles craignent de ne pas avoir le temps de préparer et d'entraîner suffisamment leurs élèves. Cette crainte n'est pas sans conséquence pour la qualité de l'enseignement des professeurs vis-à-vis de leurs élèves, obligés de réduire voire de négliger certaines parties du programme, créant ainsi un risque plus grand pour les élèves de ne pas réussir leurs épreuves. Ce risque est alimenté par d'autres facteurs que pointent les syndicats de la communauté éducative ou les syndicats de lycéens, comme celui de connaître les résultats de Parcoursup en même temps que le passage des épreuves du baccalauréat, dévalorisant ainsi ce diplôme structurant pour l'avenir des jeunes. Ils dénoncent également la part de la note finale dépendante de 40 % du contrôle continu mis en place tout au long de l'année, qui creuse les inégalités scolaires entre élèves, en accentuant les inégalités sociales et territoriales que connaissent déjà les établissements. Ainsi, elle souhaite connaître quelles dispositions elle entend mettre en place pour réduire les inégalités scolaires et favoriser l'organisation des épreuves de baccalauréat de manière la plus sereine possible, tant pour le bien-être au travail des enseignants que pour la réussite des élèves.

Texte de la réponse

Les programmes des enseignements du cycle terminal n'ont pas connu d'évolution depuis leur publication en 2019. Ils définissent les connaissances et compétences que les élèves doivent avoir acquises à la fin de leur année de terminale en vue, notamment, de répondre aux attendus de l'enseignement supérieur. Jusqu'à la session 2023, un périmètre resserré avait été défini au sein de ces programmes, consistant à écarter certains chapitres du champ de l'évaluation des épreuves de spécialités, pour tenir compte de leur tenue au mois de mars. Les chapitres ainsi écartés devaient être étudiés au cours du dernier trimestre de l'année pour permettre la pleine réussite des élèves dans l'enseignement supérieur. Avec le report des épreuves de spécialités au mois de juin à compter de la session 2024, ce resserrement ne se justifie plus. S'agissant de l'épreuve du Grand oral, sa durée demeure inchangée, l'évolution de son format consiste seulement en une réorganisation des différents temps de cette épreuve d'une durée de vingt minutes. Par ailleurs, l'introduction d'une part de contrôle continu dans l'évaluation pour le baccalauréat permet aux élèves de répartir la charge liée à cet examen sur l'ensemble du cycle terminal. Pour conforter l'égalité de traitement des élèves, chaque proviseur a, avec l'ensemble de la

communauté éducative et avec l'appui des inspecteurs d'académie, élaboré un projet d'évaluation partagé avec les élèves et les familles. Ainsi une réflexion globale sur le contrôle continu retenu pour le baccalauréat ou pour Parcoursup est portée tous les ans dans les lycées et peut s'appuyer sur une analyse des résultats du baccalauréat de la session précédente. Enfin, le calendrier de Parcoursup a toujours prévu une communication des propositions des formations du supérieur entre la fin mai et la mi-juillet avec une interruption durant la semaine des épreuves terminales du baccalauréat pour faciliter la concentration des élèves. Cette procédure doit intervenir suffisamment tôt pour que les élèves disposent du temps nécessaire à leur installation, parfois dans une nouvelle ville. Même si les élèves connaissent pour certains la formation qu'ils vont poursuivre avant les épreuves du baccalauréat, ils savent aussi l'importance de ce diplôme. La suite de leur parcours dans l'enseignement supérieur s'appuiera sur leurs acquis en fin de terminale.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Pochon](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15098

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 902

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3254